



Ivan Arnautov
Président

Nouveau comité 2023

**Pour une ligne politique
entrepreneante**



Romane Bagnoud
Vice-présidente



Radu Sacultanu
Vice-président



**Sébastien
Van Even**
Trésorier



Nathanaël Pascal
Secrétaire



Ilir Kurti
*Membre
du comité*



Arnaud Burgess
*Membre
du comité*



Préambule de l'année 2023

Le nouveau comité et ses objectifs

Par

Ivan Arnautov

L'année 2023, remplie d'évènements politiques que cela soit sur le plan cantonal ou fédéral, suppose une approche particulière qui doit permettre de remporter les défis actuels mais également de se préparer à ceux qui nous attendent. Notre objectif consiste à proposer un mode de fonctionnement capable d'assurer la promotion et la défense de nos idées et la prospérité de notre parti en général. Il est donc fondamental de définir une conception multimodale proposant des solutions aux problèmes existants dans divers secteurs.

Cette démarche peut tout d'abord se traduire par le **nouveau slogan** capable d'illustrer d'une part l'ampleur de l'idée libérale, tout en restant constructif d'un point de vue pratique : « **La liberté dans la réalisation du potentiel individuel.** »

Le but ultime est de permettre à l'enthousiasme de donner ses fruits dans des conditions harmonieuses pour tout esprit créatif, peu importe le domaine. Il s'agit donc de revenir aux origines du libéralisme qui a servi de fondement et de source d'inspiration à la construction de la Suisse moderne dès le 19^{ème} siècle.

« *La liberté dans la réalisation du potentiel individuel* »

Après avoir consacré quelques phrases aux grandes idées qui vont incarner cette année, la deuxième partie de cet article concernera la **mise en œuvre des projets**.

L'un des concepts qui a débuté l'année dernière et qui a particulièrement bien marché est celui

des **conférences**. Cette année sera également caractérisée par une série de conférences dans différents domaines. La première relèvera du domaine de la **mobilité**. D'une part, nous aborderons les conditions de circulation pour les véhicules privés qui continuent de se détériorer, ainsi que la baisse de la qualité des services des transports publics genevois. Et d'autre part, il s'agira de porter une réflexion quant aux solutions qui permettront de sortir de cette situation délicate et paradoxale à laquelle aucune solution n'a encore véritablement été cherchée pour améliorer durablement le paradigme genevois, notamment avec **l'aspect technologique**.

L'une des préoccupations majeures de notre parti sera la **relation avec les entrepreneurs**. Étant l'une des principales sources de progrès de notre société, leur situation semble être de plus en plus difficile dans notre canton. Cela s'explique notamment par une **surcharge fiscale** qui présente en soi l'un des problèmes majeurs à régler.

L'**interaction avec les sections communales** se trouve également au centre des intérêts des JLRG. L'importance de connaître la conjoncture qui peut varier d'une commune à l'autre, ainsi que de créer une relation propice au rassemblement des efforts dans le cadre des campagnes et de divers projets, figure parmi nos priorités.

Finalement, la **relation avec les autres partis et jeunesses politiques** a été l'une des préoccupations des anciens comités des JLRG. Cela restera dans le mode de fonctionnement de notre comité, surtout en raison de l'importance d'une consolidation des efforts la droite dans le cadre des élections qui nous attendent.





Ras-le-bol ! Stoppons la gauche !

IN 179

Par

Davit Ghukasyan

Ras-le-bol ! Il faut maintenant stopper les idées confiscatoires de la gauche en matière fiscale. Encore et encore, la gauche nous revient sans cesse avec des propositions qui souhaitent ponctionner davantage les contribuables. En effet, en 2020 la troisième réforme fiscale (RFFA) entrainée en vigueur avec un consensus fort qui était le fruit d'un travail très long. Mais la gauche continue sa croisade dans le but d'en obtenir toujours plus. Cela devient du vol !

Le 12 mars nous serons amenés à voter sur « l'IN 179 » également injustement appelé « Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires ». Lancée par Ensemble à Gauche, **cette initiative ambitieuse en substance d'imposer à concurrence de 100 % les distributions de dividendes aux actionnaires**. À ce jour, un actionnaire détenant au moins 10 % du capital d'une société est imposé à hauteur de 70 %. Plus concrètement, un actionnaire qui reçoit un dividende de 100 CHF sera imposé sur la somme de 70 CHF. – **D'ailleurs, cette part d'imposition a été relevé de 60 % à 70 % avec RFFA**. À titre de comparaison, l'imposition partielle des dividendes existe déjà en droit fédéral et dans tous les cantons (la plupart du temps à 50%, parfois à 60% ou 70%). Seul Bâle-Ville fixe un pourcentage à 80%. N'oublions pas également que Genève se caractérise par une imposition élevée sur le revenu et la plus importantes de Suisse sur la fortune. – **L'objectif de l'imposition partielle est de lutter contre la double imposition économique et non de favoriser l'actionnaire**. Effectivement, les bénéfices d'une entreprise sont taxés dans un premier temps à hauteur de 13,99% (à Genève) et payé par la société, puis ce même montant est soumis dans un second temps à l'impôt sur le revenu pour la personne physique lors de la distribution des dividendes aux actionnaires.

		RAISON INDIVIDUELLE / SOCIETE DE PERSONNES	SOCIETE PERSONNE MORALE	SOCIETE PERSONNE MORALE
	<i>Imposition privilégiée dividende</i>	<i>n/a</i>	<i>Sans</i>	<i>Avec</i>
1ERE IMPOSITION ECONOMIQUE	BENEFICE AVANT IMPOT	200 000	200 000	200 000
	IMPOSITION "ENTREPRISE" ICC	32.00% -64 000		
	IMPOSITION "ENTREPRISE" IFD	11.50% -23 000		
	TOTAL IMPOSITION ENTREPRISE	43.50% -87 000	14.00% -28 000	14.00% -28 000
	BENEFICE NET "ENTREPRISE"	113 000	172 000	172 000
2E IMPOSITION ECONOMIQUE	DISTRIBUTION INTEGRALE DU BENEFICE	113 000	172 000	172 000
	DIVIDENDE IMPOSABLE ACTIONNAIRE	0	100.00% 172 000	70.00% 120 400
	IMPOSITION ICC	32.00% 0	32.00% -55 040	32.00% -38 528
	IMPOSITION IFD	11.50% 0	11.50% -19 780	11.50% -13 846
	TOTAL IMPOSITION ACTIONNAIRE	43.50% 0	32.00% -74 820	43.50% -52 374
	REVENU NET ACTIONNAIRE	113 000	97 180	119 626
	TOTAL IMPOSITION DU BENEFICE ENTREPRISE	-87 000	-102 820	-80 374
	TAUX D'IMPOSITION GLOBAL BENEFICE ENTREPRISE	43.50%	51.41%	40.19%

Ce tableau illustre bien l'effet de la double imposition économique : impôt sur le bénéfice des entreprises (personnes morales) ainsi que l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Source tableau: UAPG (Union des Associations Patronales Genevoises)

Aujourd'hui plus que jamais, la mobilité des contribuables et des entreprises est une réalité facile à mettre en œuvre. **À force de vouloir taxer toujours plus, la gauche ne va pas générer des revenus supplémentaires mais en perdre**. Un simple déménagement dans le canton de Vaud suffirait à soulager ces entreprises et contribuables de la grande charge fiscale que la gauche souhaite faire peser sur ces derniers. En plus de cette initiative, nous devons également nous prononcer en juin sur une augmentation drastique de l'impôt sur la fortune à Genève. Ça suffit ! **Ne détruisez pas les acquis qui ont permis la prospérité de notre canton** et votons **NON à l'IN 179** !



La conférence sur la santé « La médecine de demain »

L'un des événements ayant incarné l'année 2022 est la conférence sur la santé. Depuis la pandémie, la préoccupation de la population quant à la santé n'a fait qu'augmenter. Ainsi, le 30 septembre 2022 les JLRG ont rassemblé les principaux acteurs des domaines public et privé. Diverses questions ont été abordées mais dès le début c'est l'aspect crucial et particulièrement bénéfique du partenariat public-privé qui a été mis en évidence.

Le public a également manifesté son inquiétude face à l'augmentation constante des primes d'assurances maladie.

La thématique de la digitalisation dans ce secteur a également été soulevée. Elle offre un panel large de perspectives en matière d'innovation, de réduction des coûts, de prévention, ainsi que de la réduction de la charge de travail.